



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p>Étaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

Délibération n°06

Rapporteur : M. Franck LOMBARD

Objet : Élection d'un nouveau membre du conseil d'administration du CCAS – modification

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,

Vu la fixation par le Conseil municipal du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 16 dont 8 membres du conseil municipal et que le Maire est Président de droit du CCAS ;

Vu la délibération du 8 juin 2020 relative à l'élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Vu la démission de Monsieur Emmanuel LOMBARD en tant que conseiller municipal et adjoint au maire,

Il convient d'élire le remplaçant de M. Emmanuel LOMBARD au sein du conseil d'administration du CCAS, il est proposé M. Mustapha HADDOU.

Après cet exposé, le conseil procède à l'élection du remplaçant de M. Emmanuel LOMBARD au sein du conseil d'administration du CCAS, au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité élit M. Mustapha HADDOU au sein du conseil d'administration du CCAS, soit :

- **1 – Virginie NAIRE**
- **2 – Mustapha HADDOU**
- **3 – Michel VARRONI**
- **4 – Caroline BRULEY**
- **5 – Nathalie MONVIGNIER-MONNET**
- **6 – Jamel BOUCHEHAM**
- **7 – Françoise VIGUET-CARRIN**
- **8 – Eric FUSS**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

